

Nom de l'outil ou de la démarche		TMS Pros saison 2 : démarche de prévention des TMS en 4 étapes qui s'appuie sur un site internet accessible par chaque entreprise.
Objectif(s)	Sensibilisation	TMS Pros saison 2 : démarche de prévention des TMS en 4 étapes qui s'appuie sur un site internet accessible par chaque entreprise.
	Formation	L'étape 1 consiste à s'engager dans la démarche, à mener un état des lieux et à rassembler vos informations, vos « indicateurs », au sein d'un tableau de bord.
	Pré-diagnostic	L'étape 2 permet d'identifier les besoins en formation de personnes ressources. Les personnes ressources deviendront des relais dans l'entreprise sur la prévention des TMS. Elles auront notamment acquis les compétences pour analyser des situations de travail et proposer des transformations de ces situations afin de réduire l'exposition des salariés. Ces formations sont animées par des OF habilités par les CARSAT.
	Diagnostic	L'étape 2 consiste également à formaliser votre projet de prévention des TMS, à identifier les compétences nécessaires au sein de votre entreprise (voire former des personnes : voir paragraphe précédent) et à dépister les situations de travail prioritaires.
	Plan d'action	L'étape 3 consiste dans un premier temps à effectuer l'analyse de la situation la plus « à risque » en matière de TMS (parmi celles identifiées lors du dépistage : voir paragraphe précédent).
	Autres	L'étape 3 consiste dans un second temps à établir un plan d'actions concrètes pour transformer les situations de travail. L'étape 4 consiste à mesurer et à évaluer la démarche de prévention que vous avez mis en place dans votre entreprise. Elle vous permet de dresser un premier bilan et de poursuivre la prévention des TMS en renseignant régulièrement votre tableau de bord et en formant vos salariés.
Cible		Toutes les entreprises (taille et secteur d'activité).
Temps d'accompagnement		Accompagnement par les équipes de la CARSAT Normandie (Contrôleurs de Sécurité et Ingénieurs-Conseils).
Avantages		Démarche structurée qui s'appuie sur un site riche en informations et une offre de formation spécifiquement développée en partenariat entre la branche AT-MP et l'INRS.
Limites		La démarche de prévention des TMS demande un investissement en temps au niveau de l'entreprise. Cet investissement est lié à la volonté initiale de la direction et/ou à sa prise de conscience des enjeux socio-économiques de la prévention des TMS.
Nom du référent interne de l'outil/démarche		Jean-Michel PÉLADEAU (Ingénieur-Conseil et pilote du programme TMS Pros pour la CARSAT Normandie).
Coordonnées du référent		jean-michel.peladeau@carsat-normandie.fr
Le détail de l'outil/démarche est-il partageable ?		<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Commentaires		Toutes les entreprises peuvent accéder à l'espace « public » du site via le site ameli.fr Seules celles ciblées par la CARSAT Normandie (sinistralité TMS et AT lombalgie sur la triennale 2015-2017) ont accès à un parcours « privé » avec des questionnements spécifiques et un suivi par les équipes de la CARSAT Normandie.